



République Française  
Département de la Vienne  
Arrondissement de Poitiers  
**COMMUNE DE BIARD**

**SEANCE DU 2 MAI 2018**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le 2 mai 2018 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 24 avril 2018, s'est réuni à la mairie,  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 12

Membres absents : 7

### **Membres présents :**

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, CORBEL Stéphane, THEBAULT Pierre, PHELIPPON Jean-Luc, NEVEU Isabelle, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, PEYRELADE Jean-Claude, M.LE GRASSE Jean-Pierre.

### **Membres absents excusés :**

Mme SEGUIN Brigitte donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles  
Mme LEVENT Marie-Claude donne pouvoir à Mme MOREAU Geneviève  
Mme GIRAUDET Claudine donne pouvoir à M. SEINE Louis-André  
Mme SERVAIS Françoise donne pouvoir à M. THEBAULT Pierre  
M. METIVIER Didier donne pouvoir à M. CORBEL Stéphane  
M.LEROY Mickaël donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël  
Mme AUZANNEAU Chantal donne pouvoir à M. LE GRASSE Jean-Pierre.

**Secrétaire de séance** : M. THEBAULT Pierre.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 avril 2018**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **CONVENTION FINANCIERE AVEC L'ASSOCIATION SUCE-POUCE ET LES COMMUNES PARTENAIRES DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – ANNEE 2018**

En vue de clarifier et formaliser le cadre juridique des relations financières entre les collectivités locales partenaires du Contrat Enfance Jeunesse et l'association Suce-Pouce, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (M. Leroy ne prenant pas part au vote), adopte la convention multipartite d'objectifs entre l'association Suce-Pouce et les communes partenaires du Contrat Enfance Jeunesse pour l'année 2018.

### **ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE**

Pour des raisons de simplification des procédures de marchés publics et de réduction des coûts, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'adhérer, à titre gratuit, à la centrale d'achat de Grand Poitiers Communauté urbaine. La commune participera ensuite, chaque année, aux consultations de son choix.

### **CREATION D'UNE 3EME CLASSE A L'ECOLE MATERNELLE ET FERMETURE DE LA 5EME CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE**

En raison d'une prévision d'augmentation des effectifs en maternelle, d'une part, et de diminution des effectifs en élémentaire, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis favorable aux décisions de l'Inspection d'Académie de Poitiers de création d'une 3ème classe à l'école maternelle et de fermeture de la 5ème classe à l'école élémentaire pour la rentrée scolaire 2018-2019.

## **DESIGNATION DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES – MISE EN PLACE DU SERVICE**

Dans le cadre de l'application du règlement européen 2016/679 relatif à l'obligation de désignation d'un délégué à la protection des données, l'Agence des Territoires de la Vienne a proposé à la commune d'adhérer au service mis en place dans ce sens au sein de sa structure, moyennant un forfait annuel de tarification. Parallèlement, la collectivité membre de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, a sollicité l'intercommunalité pour une étude sur l'instauration d'une action mutualisée en vue de la mise à disposition du délégué à la protection des données.

Le Maire propose alors de se prononcer à ce sujet après le retour de la proposition de Grand Poitiers. Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, émet un avis favorable à l'égard de la proposition du Maire.

## **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA VIENNE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne pour un montant de 150.00 € au titre de l'organisation du 107ème congrès départemental des sapeurs-pompiers qui aura lieu, samedi 9 juin 2018, à Poitiers.

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Décision n°8/2018 du 12 avril 2018

Adoption et signature du contrat relatif à la vérification des installations de gaz et des installations électriques, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois maximum, proposée par la société « SOCOTEC » sise 10, rue Jean-Baptiste Boussingault à Poitiers (86) pour un montant de base de 735.00 € HT.

## **ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL – CONVENTION AVEC LE COMITE D'ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES (CASC)**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte la convention d'action sociale en faveur du personnel avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) qui prendra effet à compter de l'année 2018.

## **PERSONNEL – PRIME ANNUELLE DE VACANCES**

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la proposition du Maire relative à la détermination du montant de la prime annuelle de vacances allouée au personnel à partir de 2018, soit 1 360.00 € bruts selon des conditions de versement spécifiques.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Brûlage des déchets verts – arrêté préfectoral
- Projet d'aménagement de la rue des Ecoles – Réunion publique
- Bulletin municipal
- Calendrier des réunions et manifestations.